



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

Première Commission

**14<sup>e</sup>** séance

Lundi 17 octobre 2011, à 15 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Viinanen . . . . . (Finlande)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Borland (Belize),  
Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Points 87 et 106 de l'ordre du jour (suite)

### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

#### La Présidente par intérim (parle en anglais) :

Avant de passer aux déclarations relatives au groupe « Armes classiques », je vais d'abord donner la parole aux orateurs restants sur notre liste de la séance du matin qui ne se sont pas encore exprimés sur les groupes « Autres armes de destruction massive » et « Espace (aspects du désarmement) ».

**M. Danon** (France) : Le segment de nos débats consacré aux « autres armes de destruction massive » revêt pour ma délégation une importance essentielle. Les armes de destruction massive constituent une menace que nous ne pouvons nous permettre de traiter ici comme un sujet secondaire.

Pour traiter cette menace, la communauté internationale dispose d'un certain nombre d'instruments spécialisés adaptés aux spécificités des principaux types d'armes dont nous parlons ici. Tous ces instruments sont indispensables, tous doivent être universalisés et scrupuleusement respectés afin de

constituer la meilleure prévention possible que la communauté internationale soit en mesure de mettre en œuvre contre cette menace multiforme.

État dépositaire du Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction de l'emploi à la guerre d'armes chimiques et bactériologiques, la France tient à rappeler son attachement à cet instrument qui, autant que faire se peut, comble les lacunes de l'universalisation des grands régimes attachés à ces deux types d'armes. La France appelle l'ensemble des États Membres qui n'ont pas encore adhéré à ce protocole, à le faire sans attendre et, pour ceux qui ont émis des réserves, à les retirer.

Nul ne doit penser qu'un emploi de ces armes de destruction massive demeurera inexplicé ou impuni. En ce sens, la France maintient son plein soutien au mécanisme d'enquête que pourrait diligenter le Secrétaire général dans le cadre d'un usage allégué. Elle rappelle qu'elle contribuera, en fonction de ses capacités, à une demande précise d'aide à la mise en œuvre de cet instrument.

L'année 2011 sera marquée par la Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques ou à toxines (CIAB). La Convention pose un principe essentiel pour la paix et la sécurité internationales : l'arme biologique ne doit pas être mise au point, produite, ni détenue pour quelque raison que ce soit. Ainsi, l'universalisation de la Convention constitue-t-elle un objectif essentiel. La France lance

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier ce traité. Elle rappelle que les dispositions de la Convention doivent être mises en œuvre d'une manière effective.

Elle soutiendra le renforcement de l'ensemble des instruments et mécanismes existants pour assurer un fonctionnement efficace de la Convention : mécanismes des mesures de confiance, assistance aux États victimes, programme de travail intersessions, prise en compte des développements de la science et de la technologie dans une approche de suivi régulier.

Nous apportons notre plein soutien à la présidence désignée et à l'approche que l'Ambassadeur des Pays-Bas vient encore de nous exposer ce matin

La Convention est une pièce maîtresse du régime international de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Elle doit demeurer un instrument efficace. À ce titre, les États parties doivent se fixer comme ambition de faire de la Convention un élément central d'une architecture plus globale de lutte contre le risque biologique, que celui-ci soit volontairement provoqué ou non. La sécurité et la sûreté biologiques seront au cœur des préoccupations de la France à la Conférence d'examen de la Convention en décembre.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques est l'autre pilier essentiel du régime d'interdiction de ces autres armes de destruction massive. Nous considérons que ce traité essentiel, dont il n'est pas nécessaire de rappeler ici la solidité, le sérieux et l'adéquation, doit être pleinement appliqué pour conserver toute sa pertinence. Il s'agit d'un texte unique dans le domaine du désarmement : c'est en effet la seule convention internationale organisant à la fois l'éradication totale d'une catégorie entière d'armes de destruction massive, et un système contraignant de vérification, avec des déclarations, des inspections, etc. – système de vérification qui permet une action forte en matière de non-prolifération.

Le régime de la Convention couvre 98 % de l'industrie chimique mondiale et organise la destruction, achevée ou en voie de l'être, des principaux stocks mondiaux. Je saisis aussi cette occasion pour saluer la participation à nos débats, lors du panel organisé le 11 octobre dernier, de l'Ambassadeur Ahmet Üzümcü, Directeur général du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et l'assurer du plein soutien de mon pays.

La question des vecteurs d'armes de destruction massive, enfin, est également centrale dans le débat. Plusieurs résolutions du Conseil de sécurité qualifient la prolifération balistique, avec celle des armes de destruction massive, de menace à la paix et à la sécurité internationales. La communauté internationale ne détient pas à ce stade de mandat sur cette question, mais nous savons tous que les programmes iraniens et nord-coréens, notamment, progressent. C'est une préoccupation collective qu'il devient urgent de traiter.

Nous devons donc intensifier nos efforts pour renforcer l'efficacité des arrangements multilatéraux, notamment le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques et le Régime de contrôle de la technologie des missiles. Nous soutenons les efforts déployés en vue de l'universalisation du Code de conduite de La Haye et nous exprimons notre volonté de rendre le Code plus efficace. Nous sommes déterminés à continuer de sensibiliser la communauté internationale à cette menace et à encourager la transparence dans le domaine des missiles balistiques.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Au titre de ce groupe de questions, ma délégation aimerait tout d'abord faire certaines observations relatives à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques ou à toxines.

La République islamique d'Iran est la principale victime de l'emploi des armes chimiques de l'histoire moderne. À la suite des quelque 400 attaques menées avec des agents de guerre chimiques au cours de la guerre de huit ans imposée par Saddam à l'Iran de 1980 à 1988, plus de 100 000 Iraniens sont morts en martyrs ou ont été blessés. Ce chiffre comprend les plus de 7 000 civils blessés au cours de la trentaine d'attaques lancées directement contre des villes et des villages iraniens.

Par exemple, le 28 juin 1987, les avions de guerre du régime de Saddam ont bombardé à deux reprises quatre zones résidentielles de Sardasht, une ville située dans le nord-ouest de l'Iran, et y ont largué des bombes à l'ypérite (gaz moutarde). Plus de 130 civils non protégés sont morts en martyrs pendant ces bombardements et près de 5 000 autres ont été blessés et souffrent toujours de complications de longue durée.

Récemment, une bombe chimique non explosée larguée pendant l'une de ces attaques a été découverte dans cette ville et est en cours de destruction, sous la

supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Il convient de signaler que l'anniversaire de ce drame est commémoré en Iran en tant que Journée nationale pour l'interdiction des armes chimiques.

Malgré cette tragique expérience, non seulement l'Iran s'est abstenu de recourir à son tour à des armes chimiques en représailles à toutes ces attaques menées pendant cette guerre qui lui a été imposée, mais il a publiquement condamné l'emploi des armes chimiques et a, par la suite, participé activement à la négociation de la Convention sur les armes chimiques. L'Iran a été l'un des premiers pays à signer et à ratifier cet instrument juridiquement contraignant.

Il existe tout un ensemble de preuves qui démontrent que près de 455 sociétés, la plupart issues de pays occidentaux, notamment le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, ont participé à la mise au point du programme d'armes chimiques de Saddam. Parmi les entreprises qui ont fourni plus des deux tiers des équipements et matières nécessaires pour ce programme, une trentaine sont américaines. Étant donné que toutes ces sociétés étaient placées sous la surveillance de leur gouvernement respectif, elles ne pouvaient pas transférer des précurseurs d'armes chimiques à Saddam sans l'aval des autorités gouvernementales.

La France a également fourni au dictateur Saddam d'autres armes, dont plus de 60 avions de guerre de type Mirage F-1 et des missiles Exocet, afin de renforcer sa capacité de lancement. L'aide apportée par la France à Saddam ne lui a certes pas permis de gagner la guerre, mais elle a eu d'autres conséquences. À une occasion, l'armée de Saddam s'est servie d'un Mirage F-1 français pour lancer deux missiles Exocet qui ont touché le navire *USS Stark*, tuant plus de 40 Américains.

L'emploi d'agents de guerre chimiques, en particulier contre les civils, et surtout les femmes et les enfants, constitue de toute évidence un crime de guerre et un acte de génocide. S'il est vrai que Saddam et certains de ses acolytes, qui sont les principaux auteurs de ces crimes, ont été dûment punis, tel n'est toujours pas le cas de ceux qui ont contribué à la mise au point du programme d'armes chimiques de Saddam.

La destruction complète et totale de tous les stocks d'armes chimiques et des installations de production de ces armes reste l'objectif central de la Convention sur les armes chimiques. Étant donné que

la simple existence des armes chimiques constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales et porte atteinte à l'intégrité et à la crédibilité de la Convention, il est impératif d'assurer le respect de la date butoir du 29 avril 2012 par les principaux États détenteurs d'armes chimiques.

En conséquence et comme l'a exigé la onzième session de la Conférence des États parties, les États parties détenteurs d'armes chimiques doivent commencer à déployer des efforts continus et accélérés dans le cadre de la Convention et de ses régimes de vérification, afin d'honorer intégralement leurs obligations au titre de la Convention. Sinon, la raison d'être de cet instrument sera sérieusement remise en question et sa crédibilité compromise. À notre avis, cet aspect important devrait être reflété dans le projet de résolution sur la Convention sur les armes chimiques.

Une autre question importante relative à la Convention sur les armes chimiques concerne les mesures prises par les États-Unis et le Royaume-Uni pour détruire les matières ayant trait aux armes chimiques en Iraq, avant que ce pays n'adhère à la Convention. Étant donné que ces mesures ont été prises sans respecter pleinement les dispositions de la Convention et que de nombreuses questions restent sans réponse, il est impératif que les informations pertinentes soient communiquées en toute transparence aux États parties, afin que ces questions puissent être examinées par l'OIAC.

Deuxièmement, près de quatre décennies après son entrée en vigueur, la Convention sur les armes biologiques n'a malheureusement pas encore un caractère universel. Nous appelons les États parties à continuer d'honorer l'obligation qui leur est faite de s'abstenir de transférer de l'équipement, des matières notamment des agents biologiques et des toxines – ou des informations scientifiques et technologiques à des États non parties. Il va sans dire que l'introduction de mesures de dissuasion à l'intention des États non parties et l'arrêt de toute coopération avec eux contribueraient grandement à l'universalisation de la Convention.

Pour faire en sorte que la Convention devienne universelle, la prochaine Conférence d'examen devrait examiner sérieusement cette question et élaborer un plan d'action, prévoyant des mesures concrètes, notamment l'interdiction de transférer à des États non parties toute matière ou technologie susceptible d'être utilisée pour la fabrication d'armes biologiques.

Nous appuyons sans réserve la position du Mouvement des pays non alignés sur l'importance de renforcer la Convention grâce à des négociations multilatérales sur un protocole juridiquement contraignant. Malheureusement en 2001 et après des années de négociations, un tel instrument n'a pas pu être adopté à cause de l'opposition d'un seul pays. La Conférence d'examen devrait avoir amplement l'occasion de se pencher sur cette grave question afin d'envisager les voies et moyens de répondre au souhait de la communauté internationale qu'un tel instrument soit adopté rapidement.

Par ailleurs, nous insistons sur le fait que la prochaine Conférence d'examen devra aborder la question de la coopération internationale, tel qu'envisagée à l'article X de la Convention, afin de régler le problème des refus de coopérer décidés de manière arbitraire et pour des raisons politiques. Il conviendrait d'élaborer un plan d'action prévoyant des mesures pratiques et concrètes pour renforcer l'application de cet article et ce faisant, renforcer la Convention.

Pour terminer, nous réaffirmons notre foi en une interdiction complète de l'utilisation des armes biologiques et réitérons notre préoccupation quant au fait que la Convention n'interdise pas de manière explicite l'utilisation de ces armes. Dans le même ordre d'idées, nous appuyons fermement la position du Mouvement des pays non alignés appelant les États qui continuent d'émettre des réserves à l'égard du Protocole de Genève de 1925 à les retirer. Nous nous félicitons qu'un certain nombre d'États parties l'aient d'ores et déjà fait et nous invitons tous les États qui continuent d'émettre des réserves à suivre cet exemple.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé la liste des orateurs concernant les « Autres armes de destruction massive ». Nous passons maintenant aux aspects du désarmement de l'espace.

**M. Elias** (Australie) (*parle en anglais*) : Le monde dépend de plus en plus de l'espace pour les communications, la navigation, la surveillance du climat, le commerce électronique et d'autres services désormais indispensables dans notre vie quotidienne. Tous les États Membres s'appuient, d'une manière ou d'une autre, sur des systèmes liés à l'espace. Utiliser l'espace est important pour le développement durable de tous les pays. À mesure que croissent le nombre, la diversité et la gamme des applications satellites, la

communauté internationale se préoccupe de plus en plus de la sécurité dans l'espace.

Le Gouvernement australien est en train d'élaborer une politique nationale spatiale globale afin de déterminer la voie à suivre dans ce domaine de plus en plus important. Cela étant, la relation de l'Australie avec l'espace ne date pas d'hier : en 1967, elle a été le quatrième pays à lancer avec succès son propre satellite depuis son territoire. De par sa position géographique, l'Australie est un partenaire majeur de la plupart des puissances spatiales. Ainsi, en travaillant avec les États-Unis à améliorer la surveillance de l'espace, nous contribuons à un service qui alerte les autres États des menaces que certains débris orbitaux font peser sur leurs satellites, leur permettant ainsi de procéder en temps opportun aux manœuvres d'évitement.

L'Australie, qui appuie vigoureusement la mise au point d'une approche fondée sur les règles pour la gestion de l'espace, est résolue à contribuer à l'élaboration de normes internationales adaptées pour régir les comportements dans l'espace.

L'Australie est très préoccupée par le problème des débris orbitaux à longue durée de vie. Nous considérons que la tâche la plus urgente pour la communauté internationale est de prévenir les actions qui accentuent la menace que représentent les débris pour la sécurité des satellites et des vols habités dans l'espace. Le recours injustifié à des armes pour détruire des satellites peut créer d'énormes volumes de débris orbitaux à longue durée de vie. Si nous ne trouvons pas de moyen efficace d'empêcher ces actes, nous risquons tous de perdre les avantages tirés de l'espace.

L'Australie salue la décision prise par l'Assemblée générale, dans la résolution 65/68, de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. L'Australie est prête à contribuer activement aux travaux importants de ce groupe.

L'Australie regrette qu'aucun progrès tangible n'ait été accompli à la Conférence du désarmement sur les questions relatives à la sécurité dans l'espace, et estime que la Conférence sur la sécurité dans l'espace devrait être l'occasion d'une réflexion nouvelle en vue de déterminer quelles mesures pratiques et réalistes prendre pour avancer.

L'Australie est de plus en plus active au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons de la création du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous avons également l'honneur de codiriger le groupe d'experts sur les régimes réglementaires et de siéger au groupe d'experts sur les débris spatiaux, les activités spatiales et les outils d'appui à la surveillance concertée de l'espace. Il faut absolument qu'une action complémentaire soit menée au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à la Première Commission et à la Conférence du désarmement.

L'Australie salue également les contributions constructives à la sécurité dans l'espace faites en dehors du système des Nations Unies, en particulier la proposition de l'Union européenne de mettre au point un code de conduite international pour les activités menées dans l'espace. Ce type d'initiative contribue utilement à la l'élaboration d'autres normes internationales de comportement dans l'espace.

Les systèmes spatiaux devenant des infrastructures de plus en plus importantes pour tous les pays et des facteurs indispensables pour l'économie internationale et le développement, la sécurité dans l'espace gagne elle aussi en importance. L'Australie est déterminée à contribuer à la mise au point de mesures pratiques et adaptées pour protéger l'espace dans l'intérêt de tous.

**M. Prunariu** (Roumanie) (*parle en anglais*) : À sa sortie, en juin 1989, « Star Trek V : L'ultime frontière » était considéré purement et simplement comme de la science-fiction. Pourtant, de nos jours, l'espace est littéralement l'ultime frontière. L'espace extra-atmosphérique et les activités de plus en plus nombreuses qui y sont menées sont d'une importance cruciale non seulement pour la vie à l'ère de la mondialisation, mais également pour chaque pays.

Ayant réalisé certaines avancées majeures, la Roumanie est elle-même une puissance spatiale. Cette année, mon pays a célébré un double anniversaire : cela fait maintenant 50 ans que le premier être humain s'est aventuré dans l'espace extra-atmosphérique, et 30 ans qu'un Roumain en a fait l'expérience pour la première fois. Revenons toutefois au présent. Et à cet égard, je voudrais mettre en exergue certains événements survenus en 2011.

En janvier, à Bucarest, le Gouvernement roumain et l'Agence spatiale européenne (ESA) ont signé

l'accord par lequel mon pays est devenu partie à la Convention de l'ESA. En tant que dix-neuvième membre à part entière de l'Agence, la Roumanie bénéficiera de tous ses programmes, notamment du transfert de technologie et du savoir-faire. Un accès direct aux systèmes spatiaux de l'ESA contribuera au développement, à un niveau plus élevé, d'applications spatiales dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, des transports, de la gestion des catastrophes et de la médecine.

Du 8 au 13 mai, Bucarest a accueilli la deuxième Conférence sur la défense planétaire de l'Académie internationale d'astronautique, laquelle a examiné tous les aspects de la menace que représentent les impacts d'astéroïdes, notamment les observations et la détermination orbitale, la physique des impacts, les missions spatiales vers les astéroïdes, les techniques d'atténuation et de déviation, et même la gestion des catastrophes et les aspects politiques de la menace que constitue un objet géocroiseur.

L'université d'été du Réseau mondial de systèmes d'observation de la Terre, organisée à Constanța du 29 août au 4 septembre, avait pour objectif principal de recueillir des connaissances sur l'exploitation actuelle des techniques de fouille de données et d'extraction des informations contenues dans les images d'observation de la Terre. Cela a contribué à la prévention, la surveillance et l'évaluation des effets liés aux situations de crises et catastrophes naturelles et provoquées par l'homme.

Je ne saurais oublier de mentionner une première pour mon pays : l'Agence spatiale roumaine et l'Institut des sciences de l'espace de Măgurele prendront part à la planification et la préparation de la mission spatiale Euclid. Le 5 octobre, l'ESA a décidé d'intégrer cette mission au Programme Vision cosmique, qui sera lancé en 2019.

De 2010 à 2012, la Roumanie assure la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le 1<sup>er</sup> juin, en tant que Président, j'ai eu le privilège de présider la séance consacrée au cinquantième anniversaire du premier vol habité dans l'espace et de la première session du Comité.

La Roumanie, qui faisait partie des fondateurs du Comité en 1959, en a été pendant de nombreuses années le Vice-Président, en prenant part dès le début à l'élaboration du principal cadre juridique qui régit les activités menées par les États dans l'espace. Entre

2004 et 2006, la Roumanie a également présidé le Sous-Comité scientifique et technique. S'appuyant sur toutes ces activités, la Roumanie estime qu'il est crucial de s'atteler à la préservation d'un environnement spatial pacifique, sûr et sans danger, et de l'utiliser de manière équitable et acceptable par tous.

Tous, nous reconnaissons et respectons le cadre juridique international en vigueur qui régit les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, la Roumanie suit avec grand intérêt les débats multilatéraux portant sur la nécessité et la possibilité de le développer et de le renforcer.

En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Roumanie a participé à l'élaboration du projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Nous réitérons que ce projet de code est censé être applicable sur une base volontaire à toutes les activités spatiales menées par les États et les entités non gouvernementales. Ce nouvel instrument multilatéral formulera les principales règles que devront observer les nations spatiales tant dans leurs activités civiles que militaires. Conçu comme une mesure propre à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance, le code a pour objectif fondamental d'empêcher que l'espace ne devienne une zone de conflit.

Dans le même ordre d'idées, la Roumanie réaffirme qu'elle souhaite s'engager dans un véritable débat à la Conférence du désarmement sur le point de l'ordre du jour intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace ». À cet égard, nous appelons de nouveau à la reprise des activités de fond de la Conférence et des négociations sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles parallèlement aux débats sur toutes les questions en suspens.

Enfin, la Roumanie s'est portée coauteur du projet de résolution sur les mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance dans les activités spatiales présenté traditionnellement par la Fédération de Russie et la Chine. Nous attendons avec intérêt la mise en place l'année prochaine du groupe d'experts intergouvernementaux chargé d'étudier ces questions.

**M<sup>me</sup> Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, les systèmes spatiaux touchent pratiquement tous les aspects de notre vie quotidienne, et jouent un rôle vital dans le renforcement de notre sécurité nationale, de notre politique étrangère et de

nos intérêts économiques mondiaux, ainsi que dans l'accroissement de nos connaissances scientifiques.

Pendant des années, l'exploration spatiale était caractérisée par une course entre deux superpuissances, mais aujourd'hui pratiquement tous les gouvernements, leurs citoyens et les secteurs commerciaux comptent sur les systèmes spatiaux. Ces systèmes fournissent des avantages tant au niveau mondial qu'au niveau national, et contribuent au renforcement de la stabilité dans l'espace.

Du fait de la nature interdépendante des capacités spatiales et de la dépendance croissante du monde vis-à-vis de ces mêmes capacités, tout acte irresponsable commis dans l'espace peut avoir des conséquences dommageables pour tous. Chaque pays a le droit d'utiliser et d'explorer l'espace, mais ce droit s'accompagne de responsabilités.

Les États-Unis sont déterminés à relever les défis associés à un environnement spatial remis en cause. En fait, toutes les nations doivent coopérer afin d'adopter des démarches responsables concernant les activités spatiales dans l'optique de préserver ce droit pour les générations futures. C'est dans l'intérêt commun des nations de chercher à prévenir les accidents, les malentendus et la méfiance.

Les États-Unis sont résolus à renforcer la collaboration internationale afin d'améliorer la sûreté, la viabilité, la stabilité et la sécurité dans l'espace. Selon la Politique spatiale nationale des États-Unis, nous sommes prêts à envisager l'idée d'une maîtrise des armements dans l'espace et toute proposition y afférente, à condition qu'elles respectent les critères rigoureux d'équité et de vérifiabilité effective et, bien entendu, qu'elles renforcent la sécurité nationale de notre pays et de nos alliés. Les États-Unis ne peuvent pas souscrire à des propositions de maîtrise des armements qui ne répondent pas à ces critères, et nous ne pouvons pas non plus appuyer des tentatives visant à établir des liens artificiels entre ces propositions et les mesures pragmatiques et volontaires propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance.

Les mesures qui promeuvent la transparence et renforcent la confiance – telles que les notifications préalables sur les tirs de lanceurs, la définition de directives sur les meilleures pratiques et les avertissements sur les risques de collision entre objets spatiaux – améliorent la stabilité, la sûreté et la viabilité, renforçant ainsi nos intérêts mutuels en matière de sécurité.

Nos efforts spatiaux bilatéraux relatifs aux mesures propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance incluent des notifications sur les trajectoires d'approche immédiate, des débats sur les mécanismes d'échange d'informations sur les dangers naturels et ceux qui sont liés à la présence de débris, des visites d'experts dans des centres militaires de surveillance des vols satellitaires et des échanges périodiques sur les politiques et stratégies spatiales de sécurité nationale avec des nations spatiales établies et nouvelles. La collision survenue en 2009 entre un vaisseau spatial commercial, *Iridium*, et un satellite militaire russe inactif a joué un grand rôle à l'origine de ces échanges, dont le dialogue que nous menons actuellement avec la Russie.

Pour ce qui est des mesures multilatérales propres à promouvoir la transparence et à renforcer la confiance, les États-Unis croient que les efforts déployés pour adopter ces mesures doivent être le résultat de négociations en amont, ainsi que d'initiatives en aval mises au point par les gouvernements et les exploitants de satellites du secteur privé. Les États-Unis assument un rôle moteur dans le groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la viabilité à long terme, qui est une instance clef pour la mise en valeur internationale des directives sur les meilleures pratiques relatives à la réduction des débris spatiaux et à la veille spatiale, lesquelles sont à la base des efforts déployés en vue d'adopter des mesures de transparence et de confiance qui renforceront la stabilité et la sécurité.

Par ailleurs, les États-Unis examinent la proposition faite par l'Union européenne d'établir un code de conduite international politiquement contraignant pour les activités extra-atmosphériques. Un code de conduite international politiquement contraignant signé par des puissances spatiales nouvelles et établies peut aider à dresser la liste des meilleures pratiques, à réduire les risques de collisions ou autres brouillages nocifs des activités d'autres nations et à renforcer la stabilité dans l'espace.

Je rappelle que les États-Unis appliquent déjà nombre des pratiques énoncées dans le projet de code actuel, avertissant déjà en cas d'éventuelles collisions orbitales, notifiant des risques élevés de dangers liés à la rentrée des missiles dans l'atmosphère, publiant ses politiques et stratégies nationales de sécurité spatiale, et procédant à des notifications préalables sur le lancement de missiles nationaux et civils.

Les États-Unis attendent également avec intérêt de travailler avec leurs collègues de la communauté internationale l'année prochaine au sein du groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, créé par la résolution 65/68. Nous formons l'espoir que ce groupe sera un mécanisme constructif qui examinera les mesures volontaires de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales qui remédieront aux problèmes concrets actuels et promouvoir des opérations spatiales sûres et responsables.

Les États-Unis sont favorables à l'examen intégral de toutes les propositions pertinentes propices à l'adoption de mesures de transparence et de confiance bilatérales et multilatérales, y compris les mesures visant à améliorer la transparence des politiques, stratégies, activités et expériences relatives à la sécurité nationale; les notifications sur les risques environnementaux d'origine humaine, effectifs ou potentiels, ou sur les dangers non intentionnels posés à la sécurité des vols spatiaux; et des procédures améliorées de consultations internationales sur les opérations spatiales afin de prévenir des incidents dans l'espace et d'empêcher ou de minimiser les risques de brouillages potentiellement nocifs.

Les États-Unis réaffirment encore une fois leur détermination à renforcer la stabilité de l'environnement spatial au travers de la coopération internationale. Ceci est dans l'intérêt de tous et peut se faire grâce à l'adoption de mesures de transparence et de confiance qui encouragent un comportement responsable et l'utilisation pacifique de l'espace. Cette coopération entre les membres établis et nouveaux de la communauté spatiale renforcera notre sécurité commune.

Je dirai, pour conclure, que j'ai eu grand plaisir à prendre la parole juste après notre collègue de Roumanie, qui est un ancien cosmonaute et, bien sûr, le Président du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et comme nous avons été heureux de nous porter, ensemble, coauteurs, de concert avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et d'autres collègues, du Séminaire annuel de l'UNIDIR sur l'espace, que nous attendons de nouveau avec impatience au printemps prochain.

**M. Tilegren** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de

présenter la position de ma délégation sur le débat thématique sur l'espace extra-atmosphérique.

L'importance – et l'expansion énergétique – du domaine spatial en tant qu'environnement fournisseur de ressources croît, nous contraignant à réexaminer les questions de sécurité et de désarmement relatives à l'espace extra-atmosphérique.

Compte tenu du nombre croissant d'acteurs et de parties prenantes spatiaux, et de leurs différentes manières d'utiliser l'espace et ses atouts, les bénéfices comme les dangers se sont multipliés. Notre environnement spatial est extrêmement fragile et vulnérable et risque d'être exploité de façon non viable. Cette réalité fait de la sécurité spatiale une question urgente, et il est encourageant de noter que la communauté internationale commence à s'y intéresser.

Le Kazakhstan souscrit aux initiatives prises par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine qui ont proposé un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Toutefois, en raison de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et d'un nombre d'autres difficultés politiques, il n'y a guère eu de progrès vers la conclusion d'un accord international contraignant.

Bien que les délégations semblent largement s'accorder sur l'importance de la sécurité dans l'espace, elles n'insistent pas toutes de la même manière sur des mesures de transparence et de confiance non contraignantes en rapport avec des traités officiels. Le Kazakhstan est favorable à une combinaison des deux : un traité robuste et sans équivoque renforcé par des mesures de transparence et de confiance, comme l'ont proposé la Fédération de Russie et la Chine dans le projet de résolution adopté en tant que résolution 65/68, en vertu de laquelle un groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener une étude sur la question tiendra sa première réunion en juillet 2012.

Nous pouvons espérer que sera élaborée une feuille de route pour l'avenir, s'appuyant sur les travaux du premier Groupe d'experts gouvernementaux, constitué il y a 20 ans, et son rapport (A/48/305) sur l'application de mesures de confiance à l'espace extra-atmosphérique, y compris les différentes technologies disponibles et les possibilités de définir des mécanismes appropriés de coopération internationale dans des domaines d'intérêt déterminés.

Il est absolument essentiel que la communauté internationale mette tout en œuvre pour appuyer l'initiative de ce groupe d'experts gouvernementaux, qui établit des normes d'un comportement responsable dans l'espace, et répond peut-être même à certaines préoccupations liées à la sécurité nationale de nations spatiales, afin qu'elles ne se sentent plus obligées d'envisager la possibilité d'un armement de cet environnement fragile.

En outre, le Kazakhstan est convaincu que le déploiement d'armes dans l'espace ne profiterait qu'à quelques-uns et conduirait à élever des murs de méfiance et de suspicion que nous commençons à peine à faire tomber dans le domaine des armes nucléaires et autres. Les activités menées par certains pays dotés de technologies avancées en vue d'une guerre spatiale présentent un danger encore plus grand car elles peuvent entraîner une prolifération vers d'autres pays, qui souhaiteraient également acquérir de tels moyens technologiques, comme c'est le cas dans le domaine nucléaire.

L'expérience a montré que de telles opérations militaires pouvaient être dissimulées, ce qui représente une grave menace potentielle pour la sécurité internationale. À l'heure actuelle, plus de 130 pays mettent en œuvre ou mettent au point des programmes spatiaux avancés en utilisant des informations fournies par des objets spatiaux pour assurer leur propre défense. Les États Membres doivent s'assurer que des systèmes d'armement aussi dangereux ne mettent pas en péril les accords existants en matière de limitation des armements, notamment en ce qui concerne les missiles nucléaires.

Le Kazakhstan n'aspire aucunement à mettre au point des armes spatiales ni à déployer de telles armes dans l'espace, ni aujourd'hui ni demain. Par ailleurs, mon pays, qui abrite le premier et le plus grand cosmodrome du monde, le Baïkonour, s'emploie activement à mettre au point un programme national d'activités spatiales civiles, qui comprend la création d'un complexe de lancement, Baïterek. Ce système permettra au pays d'intégrer le marché mondial de services spatiaux et facilitera son accès aux technologies les plus avancées, conformément aux normes en vigueur en matière de sécurité collective internationale.

En juillet 2005, le Kazakhstan a souscrit au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et entend adhérer au Régime de

contrôle de la technologie des missiles (RCTM) et s'y emploie activement. Bien qu'il ne soit pas officiellement membre du RCTM, le Kazakhstan en respecte rigoureusement depuis plusieurs années la réglementation en matière d'exportation et espère obtenir l'appui et la confiance de ses États membres lorsqu'il présentera sa candidature à la prochaine session du RCTM.

Mon pays est prêt à œuvrer avec d'autres acteurs dans le cadre d'une coopération collective pour garantir la pleine réalisation de notre objectif d'une communauté internationale respectant les principes d'équité et d'égalité, sans aucune exception. Les enseignements passés et actuels concernant les difficultés que représentent la suppression et l'élimination des stocks accumulés d'armes de destruction massive, y compris les armements nucléaires et chimiques, démontrent clairement la nécessité d'empêcher que des obstacles similaires entravent à l'avenir l'élimination d'armes spatiales et de débris spatiaux. Toute politique de courte vue ne ferait que nous empêcher de consacrer des ressources financières mondiales déjà limitées au développement durable que l'ONU s'efforce de réaliser.

Enfin, le Kazakhstan souligne que notre objectif commun est de veiller à ce que l'espace demeure un domaine de coopération, exempt d'armements, afin que l'humanité puisse continuer de l'utiliser aux fins du développement et du progrès pacifiques.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*): L'humanité explore depuis six décennies l'espace extra-atmosphérique, et le premier vol spatial habité a été effectué il y a un demi-siècle. Récemment, la Chine a lancé avec succès Tiangong-1 – Palais céleste 1 – un module cible pour des rendez-vous et des amarrages spatiaux, ouvrant ainsi une nouvelle ère pour les vols spatiaux habités de la Chine. Cette expérience montre également que la Chine est attachée au noble objectif de promotion de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, pour préserver la paix et procurer des avantages à l'humanité.

En tant qu'espace public mondial, l'espace extra-atmosphérique est une richesse commune de l'humanité. Une paix durable dans l'espace a une incidence sur la sécurité, le développement et la prospérité de chaque État. L'humanité comptant de plus en plus sur les activités menées dans l'espace, les risques d'armement de l'espace et d'une course aux

armements dans l'espace sont de plus en plus importants, tout comme les incertitudes liées à la sécurité dans l'espace. Réserver l'espace extra-atmosphérique à des utilisations pacifiques et prévenir son armement et une course aux armements dans l'espace sont dans l'intérêt commun de tous les pays et une obligation qui leur incombe à tous.

Il est satisfaisant de constater que face aux défis croissants en matière de sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, la communauté internationale a trouvé un terrain d'entente pour s'opposer à l'armement de l'espace et prévenir une course aux armements dans l'espace. Depuis plusieurs années, l'Assemblée générale adopte à une écrasante majorité une résolution visant à empêcher une course aux armements dans l'espace, et appelant à l'ouverture de négociations à la Conférence du désarmement sur un instrument international juridiquement contraignant.

Le Gouvernement chinois s'est toujours fermement opposé à l'armement de l'espace et à une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, et s'efforce de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace. La Chine est coauteur de la résolution intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », et encourage activement sa mise en œuvre à la Conférence du désarmement.

La Chine et la Russie ont présenté conjointement à la Conférence, en 2008, un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux. En 2009, tenant compte des observations et propositions faites par de nombreux autres membres de la Conférence, la Chine et la Russie ont présenté un document de travail précisant et explicitant ce projet de traité. Nous espérons que la Conférence du désarmement entamera le plus rapidement possible un débat de fond sur ce texte. Nous sommes prêts à travailler avec toutes les autres parties pour enrichir et améliorer le projet de traité en envisageant des moyens efficaces de traiter une série de questions connexes, y compris la vérification.

La Chine attache une grande importance aux mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et est prête à examiner les initiatives et à participer aux débats pertinents. Nous pensons que des mesures de transparence et de confiance appropriées et applicables sont d'un grand intérêt, car elles permettent de renforcer la confiance mutuelle, de corriger les perceptions erronées, de régler les

activités spatiales et de maintenir la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. Elles peuvent compléter utilement l'instrument international juridiquement contraignant sur la prévention de l'armement de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace.

Les mesures de transparence et de confiance et la prévention d'une course aux armements dans l'espace constituent en outre deux processus parallèles. La Chine considère que, d'une part, un ensemble de mesures de transparence et de confiance concertées peut être adopté sur la base d'un consensus dégagé dans le cadre de vastes délibérations internationales, publiques et tenues sur un pied d'égalité. D'autre part, elle estime que, parce qu'elles sont volontaires, les mesures de transparence et de confiance ne sont pas juridiquement contraignantes et ne peuvent remplacer les négociations relatives à un nouvel instrument juridiquement contraignant sur l'espace extra-atmosphérique. À cet égard, la Fédération de Russie et l'Union européenne déploient depuis de nombreuses années des efforts efficaces et soutenus.

Dans la résolution 65/68, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux chargé de mener, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, une étude qui fera autorité pour les délibérations internationales pertinentes. La Chine espère avoir un échange de vues détaillé et approfondi avec les parties concernées dans ce cadre.

*Le Président assume la présidence.*

Le Gouvernement chinois prend note des efforts déployés par l'Union européenne pour élaborer un projet de code de conduite pour les activités spatiales. La Chine estime que ce projet de code, qui est axé sur les utilisations pacifiques de l'espace, ne diluerait en aucun cas les débats au sein de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous espérons que l'Union européenne sera en mesure de répondre de manière satisfaisante aux préoccupations de toutes les parties concernées afin qu'un code de conduite acceptable pour tous puisse être élaboré.

La paix, le développement et la coopération sont des tendances irréversibles de notre époque. L'adoption rapide d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant en vue de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace est indispensable au maintien d'une paix et d'une tranquillité durables dans l'espace. La Chine est prête à s'associer à tous les pays

pour contribuer à maintenir la paix et la sécurité dans l'espace.

**M. Manfredi** (Italie) (*parle en anglais*) : La prévention d'une course aux armements dans l'espace et la nécessité d'empêcher que l'espace devienne une zone de conflit sont des conditions essentielles au renforcement de la stabilité stratégique. L'Italie est profondément attachée, comme ses partenaires de l'Union européenne, au renforcement de la sécurité des activités spatiales contribuant au développement et à la sécurité des États. Au niveau bilatéral et en tant que membre actif de l'Agence spatiale européenne, dont il est l'un des principaux bailleurs de fonds, mon pays promeut la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

L'année dernière, nous avons voté pour le projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, présenté par la Fédération de Russie et dont mon pays s'était porté coauteur. Nous encourageons l'adoption de mesures de transparence et de confiance efficaces entre les nations spatiales les plus actives. Nous sommes profondément attachés à la mise en œuvre de la résolution adoptée l'année dernière (résolution 65/68) et attendons avec intérêt le rôle que jouera le groupe d'experts gouvernementaux à cet effet.

Comme ses partenaires de l'Union européenne, l'Italie est favorable à l'élaboration d'un ensemble de directives internationales non contraignantes qui permettraient d'accroître la sûreté, la sécurité et la prévisibilité de toutes les activités spatiales. Elles viseraient, entre autres choses, à limiter ou minimiser les interférences néfastes, les collisions ou les accidents dans l'espace ainsi que la production de débris.

À cette fin, l'Union européenne a proposé d'élaborer un code de conduite international pour les activités spatiales. Un projet de code a été élaboré et fait actuellement l'objet de consultations entre l'Union européenne et un certain nombre de partenaires clefs. Ce code est fondé sur trois principes, qui sont la liberté pour tous d'utiliser l'espace à des fins pacifiques; la préservation de la sécurité et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite; et la prise en compte des intérêts légitimes des États en matière de sécurité et de défense. L'Italie appuie cette initiative depuis le début.

L'objectif du projet de code n'est pas de reproduire ou de concurrencer des initiatives qui

traitent déjà de cette question spécifique, notamment celles qui ont été présentées à la Conférence du désarmement. Au contraire, en tant que mesure visant à renforcer la transparence et la confiance, le projet de code international insiste sur l'importance de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour empêcher que l'espace ne devienne une zone de conflit, et il appelle tous les pays à régler tous les conflits spatiaux par des moyens pacifiques.

Nous espérons que le débat pendant la présente session contribuera à élucider les questions liées au code de conduite internationale proposé par l'Union européenne. L'Italie se tient prête à partager les informations dont elle dispose à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sri Lanka, qui va présenter le projet de résolution [A/C.1/66/L.14](#).

**M<sup>me</sup> Muthukumarana** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : La position de longue date de Sri Lanka est que l'espace fait partie du patrimoine mondial et doit être exploré et utilisé à des fins pacifiques, au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité et dans un esprit de coopération.

Depuis de nombreuses années, Sri Lanka et l'Égypte présentent en alternance le projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Présenté cette année par ma délégation, le projet de résolution ([A/C.1/66/L.14](#)) reflète la convergence de vues qui prévaut depuis longtemps sur cette question et il est donc quasiment similaire à la résolution adoptée l'année dernière, à l'exception de quelques mises à jour techniques.

Le genre humain s'est engagé il y a longtemps dans une course aux armements sur terre, en mer et en l'air. L'espace ne doit pas devenir un autre terrain d'une telle course. Le déploiement d'armes dans l'espace pourrait avoir toute une série de graves conséquences. En outre, il pourrait gravement menacer la sécurité des ressources spatiales, et risquerait d'endommager la biosphère terrestre et de produire des débris spatiaux. Il est bien plus facile de prévenir une course aux armements que de la contrôler ou de l'endiguer une fois qu'elle a commencé.

Les technologies associées à l'espace sont aujourd'hui utilisées à des fins essentiellement pacifiques. Il est du devoir et de la responsabilité de tous les États de veiller à ce que les progrès rapides enregistrés dans le domaine des technologies spatiales

soient exploités à des fins pacifiques dans le souci de préserver la vie humaine.

Le texte du projet de résolution de cette année, comme les résolutions adoptées sur la question les années précédentes, rappelle et réaffirme plusieurs accords internationaux conclus dans ce domaine ainsi que les arrangements convenus dans diverses instances. Le projet de résolution souligne que les efforts bilatéraux et multilatéraux sont complémentaires et qu'il est nécessaire que la communauté internationale parvienne à une plus grande transparence en matière de partage de l'information concernant tous les efforts bilatéraux déployés dans ce domaine. Il réaffirme également que la Conférence du désarmement – seule instance multilatérale de négociation – a un rôle primordial à jouer pour régler cette question.

Ma délégation espère que le projet de résolution recueillera l'adhésion la plus large possible, illustrant ainsi la volonté collective de la communauté internationale. Nous encourageons tous les membres de la Commission à appuyer le projet de résolution pour manifester la volonté générale de l'humanité de prévenir une course aux armements dans l'espace.

**M. Park Chul-min** (République de Corée) (*parle en anglais*) : L'année 2011 marque le cinquantième anniversaire d'un événement qui a fait date dans l'histoire des activités spatiales et de la coopération internationale, à savoir le premier vol humain dans l'espace. Cet exploit a permis à la science de franchir une nouvelle frontière et il a eu des applications dans de très nombreux domaines, notamment la météorologie, la gestion des catastrophes et les télécommunications, débouchant sur d'importants progrès.

Au fil des cinq dernières décennies, notre exploration de l'espace a contribué de manière exceptionnelle au bien-être de l'humanité en favorisant la marche vers le développement durable. Compte tenu des bienfaits que la science spatiale apporte à l'humanité tout entière, l'un des grands défis lorsqu'on envisage l'avenir de l'humanité dans l'espace va consister à continuer d'utiliser l'espace à des fins pacifiques et à faire en sorte qu'il reste exploitable.

Étant donné l'importance que revêt l'utilisation pacifique et coopérative de l'espace, et compte tenu des discussions actives qui se déroulent simultanément dans diverses instances internationales, le meilleur moyen d'obtenir la plus grande synergie possible est de mettre en commun nos connaissances et notre

expérience. À cet égard, ma délégation souligne l'importance d'une coopération étroite et d'un dialogue accru dans les instances telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la Conférence du désarmement, la Première Commission et la Quatrième Commission, et l'Union internationale des télécommunications.

À mesure que le nombre de satellites augmente, la quantité de débris spatiaux dans l'espace extra-atmosphérique augmente elle aussi, tout comme la probabilité d'une collision. À cet égard, il est nécessaire de renforcer d'urgence le cadre multilatéral relatif à la préservation d'un environnement pacifique, sûr et sécurisé dans l'espace.

La communauté internationale semble de plus en plus s'accorder sur le fait que le cadre en vigueur concernant l'espace extra-atmosphérique demeure souhaitable. Les grandes nations spatiales ont d'ailleurs la possibilité de faire des propositions constructives à cet égard, comme par exemple la nouvelle politique spatiale des États-Unis.

C'est pourquoi la République de Corée attache une grande importance au débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Mon gouvernement estime que les questions de la promotion de la mise en œuvre et de l'universalisation du régime international existant, de l'adoption de mesures de transparence et de renforcement de la confiance et de l'introduction d'un nouvel instrument juridiquement contraignant qui vienne compléter et non annuler les mécanismes en place doivent faire l'objet d'un examen équilibré.

En tant que partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique, à la Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux et à l'Accord sur le sauvetage, la République de Corée appuie activement les efforts visant à mieux faire connaître, accepter et appliquer le régime international en place. Au cours des 50 dernières années, nous nous sommes efforcés de promouvoir l'adhésion universelle aux accords et arrangements existants conclus entre les nations spatiales et de garantir leur pleine mise en œuvre. Le nombre croissant d'États parties à ces accords, comme la Convention sur l'immatriculation et le Code de conduite de La Haye, ainsi que le fait que les États sont de plus en plus conscients de leurs obligations concernant les activités menées dans l'espace témoignent des avancées qui ont été réalisées.

Les mesures de transparence et de confiance sont extrêmement importantes pour garantir la coopération multilatérale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace. Elles ont notamment permis d'accroître la stabilité et la sécurité de l'espace en réduisant les tensions et en prévenant les conflits.

Parce que les activités humaines dans l'espace ont d'énormes effets à long terme, une coordination internationale demeure hautement nécessaire. À cet égard, nous appuyons la résolution 65/68 et attendons avec intérêt de participer activement en 2012 et en 2013 aux travaux du groupe d'experts gouvernementaux que le Secrétaire général doit constituer en application de cette résolution.

En outre, nous prenons acte de l'approbation par l'Assemblée générale des lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et nous félicitons également des efforts de l'Union européenne pour élaborer un projet de code de conduite sur les activités spatiales en tant que mesure concrète pour accroître la transparence et renforcer la confiance.

S'agissant des efforts visant à mettre au point un instrument juridiquement contraignant, mon gouvernement prend note de la présentation par la Fédération de Russie et la Chine d'un projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et la menace de l'emploi de la force contre les objets spatiaux. La prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des grandes questions dont s'occupe la Conférence du désarmement et le projet de traité peut servir de base utile à des discussions de fond lorsque la Conférence du désarmement aura adopté son programme de travail.

La République de Corée n'a eu de cesse de rechercher et de partager les avantages de la coopération dans le domaine des sciences et techniques spatiales. Depuis avril, un satellite géosynchrone coréen, premier satellite au monde équipé d'un imageur colorimétrique de l'océan et d'un imageur météorologique, effectue des observations météorologiques et océanographiques. En outre, le satellite polyvalent coréen, dit Satellite-5, dont le lancement est prévu à la mi-novembre, sera équipé du premier radar à ouverture synthétique, capable de réaliser des observations par tous les temps et 24 heures sur 24.

La Corée attache également une grande importance au partage de l'information et de la technologie aux niveaux régional et international et à

cet égard elle fournit des images satellites pour aider au relèvement des régions après une catastrophe naturelle et offre des programmes de formation au profit des pays de développement.

À l'heure de réfléchir à ce que seront les 50 prochaines années d'exploration spatiale, la Corée reste fermement attachée à la coopération sur les aspects scientifiques et juridiques de l'exploration et de l'utilisation de l'espace. On prévoit que les activités humaines et l'interaction internationale dans l'espace vont inmanquablement croître à mesure que les techniques liées à l'espace continueront de progresser et de se généraliser. Face à cette évolution escomptée, ma délégation réaffirme son soutien aux efforts déployés au plan multilatéral pour garantir une utilisation durable et à long terme de l'espace pour le bien de toute l'humanité.

**M<sup>me</sup> Milot** (Canada) : L'importance de l'espace augmente chaque année, tout comme l'urgence de veiller à ce que tous jouissent d'un accès sûr et durable à celui-ci. Des services qui dépendent de ressources déployées dans l'espace, comme les communications, la navigation et l'intervention en cas de catastrophe, pour ne nommer que ceux-là, s'avèrent désormais indispensables à de nombreuses sociétés et, à plus forte raison, pour le commerce et la coopération internationale.

Bien que les coûts demeurent prohibitifs pour de nombreux pays, les obstacles techniques et économiques qui les empêchent d'accéder à l'espace extra-atmosphérique diminuent constamment. C'est ainsi que, à ce jour, plus de 60 pays et entreprises commerciales ont déployé des ressources dans l'espace. Le Canada se réjouit de ce progrès. Un nombre grandissant de pays, y compris le Canada, estime en outre que ces ressources spatiales font partie de leurs infrastructures nationales essentielles. Nos discussions ici favoriseront une compréhension commune des droits et des obligations liés à l'utilisation de l'espace.

Certes, il est vrai que l'augmentation rapide du nombre d'engins spatiaux accroîtra le risque d'un encombrement de l'espace. Elle accentuera aussi la concurrence pour des fréquences et des orbites adéquates. Toutefois, le Canada estime que les pays sont de plus en plus conscients des enjeux de sécurité liés à l'espace, et nous nous en réjouissons. Le Canada plaide en faveur de la transparence et de mesures favorisant la confiance entre les pays dotés d'un programme spatial, prenant pour acquis qu'elles sont

essentielles afin de réduire les risques auxquels nous sommes tous confrontés, y compris les graves dangers pour la navigation, comme les débris spatiaux.

Ces débris posent un risque important pour les engins spatiaux en orbite, avec ou sans équipage, et ce problème va en s'aggravant. Certes, nous constatons avec satisfaction qu'aucun incident important n'a causé de débris au cours de la dernière année. Toutefois, le nombre d'objets dangereux en orbite, par suite d'incidents antérieurs, continue d'augmenter. Le Canada est convaincu qu'il incombe à chaque pays doté d'un programme spatial de veiller, de bonne foi, à réduire le plus possible les débris spatiaux et d'autres dangers pour la navigation qui résultent de leurs activités. En ce domaine, la prévention ne suffit pas. Il est temps que la communauté internationale se penche sur les méthodes concrètes à appliquer pour retirer les débris spatiaux des orbites utilisables.

*(l'oratrice poursuit en anglais)*

Le Canada salue et encourage l'élaboration et l'application de normes de réduction des débris spatiaux, comme l'ont fait certains pays dotés d'un programme spatial. Il en va de même pour les efforts visant à partager l'information sur les dangers existants, tout en faisant mieux connaître la situation à tous les pays qui mènent des activités dans l'espace. À cet égard, nous nous félicitons de la mise sur pied du Groupe de travail sur la viabilité à long terme de l'espace extra-atmosphérique par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous attendons avec intérêt les résultats de son travail, tout particulièrement de son étude sur les méthodes éventuelles pour s'attaquer au problème des débris spatiaux.

Nous prenons également note des efforts déployés par les États-Unis d'Amérique afin de diffuser des alertes de croisements d'orbites. Grâce à cela, d'autres pays et exploitants ont pu protéger leurs engins spatiaux en empêchant une collision avec des débris. Nous saluons aussi le travail effectué par la Space Data Association, qui encourage le partage des renseignements sur le positionnement des satellites entre des exploitants commerciaux, de façon à prévenir l'interférence électromagnétique. Ce sont là des exemples concrets de coopération technique internationale avantageux pour tous.

Le Canada s'est toujours opposé à la militarisation de l'espace, et il continuera à le faire. Dans le passé, nous avons proposé des mesures visant à

interdire la mise en orbite d'armes dans l'espace extra-atmosphérique; l'utilisation des satellites mêmes comme armes; l'essai et l'utilisation d'armes afin d'endommager ou de détruire des satellites.

Nous pensons que l'élaboration de normes internationales relatives à l'utilisation responsable de l'espace, par tous les acteurs, fait de plus en plus l'unanimité.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe, conjointement avec la République populaire de Chine, a présenté un projet de décision sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (A/C.1/66/L.11). Le projet de décision fait référence à la résolution 65/68 adoptée le 8 décembre 2010, qui porte le même titre, et qui, entre autres choses, prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et de présenter un rapport final à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session.

Après 20 ans d'interruption, un groupe d'experts gouvernementaux chargé de cette question extrêmement importante va donc être de nouveau constitué. Ces 20 dernières années, l'exploration et l'utilisation de l'espace ont atteint des proportions véritablement mondiales. Comme cela a été signalé dans un certain nombre de déclarations, plus de 60 États ont des satellites en orbite et 130 États Membres disposent de programmes spatiaux. La vie, où qu'on soit dans le monde, serait difficile à imaginer sans la télévision ou les communications par satellite.

La forte augmentation du nombre des biens spatiaux au cours des dernières années s'est accompagnée d'une augmentation des risques liés aux activités spatiales. Les débris spatiaux, les collisions entre satellites et le risque de militarisation de l'espace ne sont que des exemples parmi d'autres des défis qui se posent dans ce domaine.

Par ailleurs, les débats, notamment ceux qui ont été menés au cours de la dernière session, démontrent que la communauté internationale est pour ainsi dire parvenue à un consensus sur la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, à commencer par des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Entre autres choses, ces dernières années, plus de 30 pays ont communiqué au Secrétaire général leurs opinions sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, suite à une résolution de l'Assemblée générale. Des documents contenant des propositions concrètes dans ce domaine ont été présentés par les pays de l'Union européenne, le Mouvement des pays non alignés, les États-Unis, le Canada, la Chine, la Russie et un certain nombre d'autres pays. Tout cela devrait servir de base utile pour les travaux à venir du groupe d'experts gouvernementaux.

Il importe également de souligner le dialogue qui s'est instauré entre les institutions spécialisées – le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale – et entre les agences spatiales régionales et nationales.

Le fait que nous soyons favorables à l'adoption de nouvelles mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, mesures qui s'avèrent depuis longtemps nécessaires pour assurer la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, ne veut bien évidemment pas dire que nous nous opposons pour autant à la poursuite des travaux ayant trait à d'autres questions importantes de ce dossier. La Russie s'est portée coauteur du projet de résolution (A/C.1/66/L.14) sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été présenté par la délégation sri-lankaise cette année. Comme on le sait, en 2008, conjointement avec la Chine, nous avons présenté à la Conférence du désarmement un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous espérons que dans le cadre d'un programme de travail équilibré de la Conférence du désarmement, nous serons en mesure de poursuivre les travaux relatifs à la promotion et à l'adoption d'un tel traité.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Jamais le monde n'a autant dépendu des technologies spatiales, en particulier dans des domaines tels que l'information, la communication, le secteur bancaire et les transports. On dénombre environ 3 000 satellites en service, fournissant des services numériques indispensables, le tout au sein d'un réseau complexe de communication. L'interruption des services fournis par satellite à cause d'armes déployées dans l'espace provoquerait une crise mondiale extrêmement grave.

Le risque posé par le vide juridique actuel pour faire face au problème du déploiement d'armes dans l'espace est de plus en plus reconnu. Par conséquent, le Brésil estime qu'il est dans le meilleur intérêt de la communauté internationale d'ouvrir des négociations sur un instrument juridiquement contraignant visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace.

Outre qu'il est établi que la technologie nécessaire pour créer et lancer des armes spatiales existe aujourd'hui, la Conférence du désarmement a reconnu la nécessité d'élaborer un tel instrument, en en faisant l'une des quatre grandes questions de son ordre du jour. Il y a plus de 30 ans en effet, l'Assemblée générale, à l'occasion de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, a demandé à la Conférence d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En outre, au paragraphe 5 de la résolution 65/44 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il est énoncé ce qui suit : « la Conférence du désarmement [...] a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux [...] visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace ».

En l'absence d'un consensus permettant de faire avancer cette question au sein de la Conférence du désarmement, les délégations ont présenté des propositions à ce sujet. L'une de ces propositions porte sur des mesures de transparence et de confiance. Le Brésil prend note de la résolution 65/68 sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, qui prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Tout en soulignant l'urgence de négocier un instrument juridiquement contraignant pour renforcer le régime international relatif à l'espace, le Brésil considère que des mesures de transparence et de confiance, globales et inclusives, pourraient être un complément très utile. Or, bien que pertinentes dans certaines situations, ces mesures ne sont pas juridiquement contraignantes.

Le Brésil comprend bien que l'absence d'un accord sur un traité visant à prévenir une course aux armements dans l'espace peut inciter les États à chercher des solutions de remplacement intermédiaires. Il n'en reste pas moins que des efforts devraient être

déployés au sein de la Conférence du désarmement pour encourager des négociations sur un instrument juridique.

La proposition relative à un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présentée par la Russie et la Chine en 2008, est une contribution permettant d'ouvrir le débat sur un instrument juridiquement contraignant chargé de régler cette question. Tel qu'il est libellé actuellement, ce projet n'est encore qu'une ébauche, même si plusieurs éléments pourraient être utiles à un traité. Toutefois, il a besoin d'être étoffé et formulé de manière plus précise. À cet égard, il est encourageant de noter que ce document a déjà fait l'objet d'échanges fructueux entre les États membres de la Conférence du désarmement.

Le Brésil, qui a coordonné quatre séances officieuses de la Conférence du désarmement portant sur le point de l'ordre du jour relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pendant les sessions de 2010 et de 2011, estime qu'il existe un besoin réel de créer au sein de la Conférence un organe subsidiaire permettant d'avoir des pourparlers directs afin que les choses avancent sur cette question.

Le Brésil espère que la Conférence du désarmement adoptera son programme de travail en début d'année prochaine, en y intégrant un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cela pourrait être la première étape concrète vers l'unification de toutes les perspectives et de toutes les propositions en portant sur la négociation d'un instrument. Ce débat a déjà reçu de nombreuses contributions de fond. La Conférence du désarmement doit en priorité s'efforcer d'adopter un programme de travail qui lui permettra de progresser sur plusieurs questions, parmi lesquelles la négociation d'un texte juridique garantissant la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre les activités spatiales et les objets spatiaux.

La volonté politique d'entamer des négociations est nécessaire aux progrès à la Conférence du désarmement. Certains États Membres en imputent la faute à la Conférence du désarmement, l'accusant d'être une institution dysfonctionnelle du fait, entre autres, de sa règle de consensus, qui obstrue les négociations sur certaines questions, alors que pour d'autres questions – la prévention d'une course aux

armements dans l'espace, par exemple – le recours à un consensus est, étonnamment, jugé parfaitement légitime. La critique faite contre cette règle, dont certains États estiment qu'elle compromet les travaux de la Conférence du désarmement, ne s'applique qu'aux difficultés entourant les points de l'ordre du jour sur lesquels ils estiment que l'on peut désormais ouvrir des négociations, ce qui revient à dire qu'ils ne veulent pas limiter leur puissance militaire. Ainsi, si nous souhaitons faire avancer le programme de travail de la Conférence du désarmement, il faudra que ses membres fassent preuve de cohérence et de détermination au sujet de l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du désarmement.

**M. Kim Yong Jo** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : L'espace extra-atmosphérique est la propriété commune de l'humanité, et la paix et la sécurité internationales, ainsi que le développement durable dans le monde entier dépendent directement de ses exploration et utilisation pacifiques. Il est regrettable de devoir dire qu'il est chaque jour manifeste que les tentatives néfastes de militarisation de l'espace de certains États font peser de graves menaces sur la paix et la sécurité du monde.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée, qui compte parmi les pays capables de construire et de lancer des satellites, saisit l'occasion d'exprimer ses vues sur la problématique de l'espace.

La réalité actuelle est que l'espace extra-atmosphérique est utilisé par certains pays pour promouvoir leurs politiques stratégiques, et ils y consacrent d'énormes ressources financières. L'un des exemples les plus frappants et les plus parlants à cet égard est le système de défense antimissiles que voudraient mettre en place les États-Unis.

Le monde entier le sait bien : en 2002, les États-Unis se sont retirés unilatéralement du Traité sur les missiles antimissiles balistiques, afin d'échapper à ses contraintes juridiques concernant les systèmes de défense antimissiles. Depuis lors, les États-Unis veulent mettre en place un système de défense antimissiles.

En 2008, après avoir abrogé sa législation nationale sur la prévention de la militarisation de l'espace, en vigueur depuis plus de 40 ans, le Japon a adopté une loi fondamentale sur l'espace visant à ouvrir la voie à la militarisation de l'espace. Ce pays

collabore désormais activement avec les États-Unis pour mettre au point un système de défense antimissiles.

Ce système de défense antimissiles vise à garantir la suprématie par le biais de l'espace extra-atmosphérique, incitant par là-même à une course aux armements dans l'espace. Il est désormais nécessaire d'établir dès que possible de nouveaux systèmes juridiques multilatéraux qui soient plus efficaces pour prévenir la militarisation de l'espace.

À cet égard, la délégation de la République populaire démocratique de Corée accueille très favorablement et appuie énergiquement les initiatives internationales telles que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, présenté par la Chine et la Fédération de Russie à la Conférence du désarmement à Genève en 2008. Nous appelons la Première Commission à accorder l'attention voulue aux éléments négatifs qui pourraient donner lieu à une nouvelle course aux armements dans l'espace, et à redoubler d'efforts pour interdire rapidement la militarisation de l'espace.

La République populaire démocratique de Corée, en tant qu'État partie au Traité sur l'espace, continuera de prendre une part active à l'exploration pacifique de l'espace extra-atmosphérique et coopérera pleinement aux initiatives internationales visant à prévenir la militarisation de l'espace.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran est fermement convaincue que l'espace extra-atmosphérique constitue l'héritage commun de toute l'humanité et qu'il doit être exploré et utilisé exclusivement à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité et des générations futures.

Nous sommes également d'avis que la science et les techniques spatiales, ainsi que leurs applications, tels les communications satellitaires, les systèmes d'observation de la Terre et les techniques de navigation par satellite, fournissent des outils indispensables pour trouver des solutions viables et à long terme propres à assurer un développement durable et peuvent contribuer plus efficacement aux efforts visant à promouvoir le développement de tous les pays et de toutes les régions du monde, à améliorer la vie des peuples, à préserver les ressources naturelles et à affiner les méthodes d'établissement de plans en cas de catastrophes et à réduire les conséquences de celles-ci.

Ma délégation souligne la nécessité de respecter pleinement les principes de la non-appartenance exclusive de l'espace extra-atmosphérique, ainsi que de l'égalité souveraine des États et de leur liberté de procéder à des découvertes et de mener des recherches dans l'espace extra-atmosphérique. Tout en insistant sur le fait que l'accès à l'espace extra-atmosphérique, grâce aux sciences et aux technologies spatiales, devrait être ouvert à tous les pays, nous mettons l'accent sur l'importance de promouvoir une coopération non discriminatoire et une assistance mutuelle pour les découvertes réalisées et les recherches menées dans l'espace.

L'Iran est fermement opposé aux mesures visant à faire de l'espace et des technologies spatiales le monopole de quelques pays, et estime que la monopolisation de l'espace extra-atmosphérique n'est ni envisageable ni réalisable.

En outre, la non-intervention dans les programmes d'autres États visant à explorer et à utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, ainsi que la non-ingérence dans leurs activités recourant aux technologies liées à l'espace, sont des principes que tous les États doivent respecter strictement.

Soumise à des restrictions et dépourvue de toute assistance pour le lancement de ses satellites, la République islamique d'Iran a été contrainte de mettre au point sa propre technologie spatiale grâce à ses jeunes chercheurs et a, en conséquence, fait des progrès remarquables ces dernières années dans les sciences et les technologies spatiales. Après le lancement, en février 2009, de sa deuxième fusée fabriquée localement, Safir-2, qui transportait notre tout premier satellite de télécommunications construit en Iran, Omid, et son placement sur orbite terrestre basse, l'Iran compte désormais parmi les pays capables de lancer un satellite et de le placer sur orbite.

L'Iran a acquis une expérience considérable en ce qui concerne le renforcement de ses capacités en matière de sciences spatiales et de technologies connexes, qui constituent une base solide pour poursuivre l'exécution de son plan à long terme d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace.

Les pays, comme la France, qui considèrent que la science de pointe, telle que la technologie spatiale, est leur monopole, sont dans l'erreur. Les pays en développement, dont l'Iran, continueront de développer leur technologie spatiale. Les allégations

infondées de prolifération ne nous en empêcheront jamais.

L'Iran accorde une grande priorité à la coopération internationale pour le développement de son programme spatial, notamment dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ayant été l'un de ses premiers membres, nous n'avons cessé d'apporter des contributions positives aux activités du Comité.

L'Iran est également un membre actif du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence, connu sous le nom de UN-SPIDER, mis en place pour veiller à ce que tous les pays aient accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et de développer les capacités d'utilisation de ces informations.

En tant que pays particulièrement sujet aux catastrophes naturelles et à leurs effets dévastateurs, l'Iran a appuyé le programme UN-SPIDER depuis sa création et, étant le siège de son bureau d'appui régional, en constitue aujourd'hui un partenaire régional actif.

La République islamique d'Iran a également été l'un des pays à apporter une contribution active à la création de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique. Et dernièrement, reconnaissant la grande expérience de l'Iran en matière de gestion des catastrophes, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, qui est l'antenne de développement régionale de l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique, a décidé, en mai, d'établir un centre régional pour la gestion des catastrophes à l'aide des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, dans la République islamique d'Iran.

Conformément à sa politique d'appui aux efforts conjoints axés sur l'utilisation et l'application de la science et de la technologie de l'espace pour le bien de l'humanité, la République islamique d'Iran accueillera ce mois-ci à Téhéran un atelier régional sur l'utilisation de la technologie spatiale pour l'amélioration de la santé humaine. Cet atelier est organisé par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies en coopération avec l'Agence spatiale iranienne.

Ma délégation souligne l'importance de la prévention de la course aux armements dans l'espace. Nous sommes très préoccupés par les implications négatives de la militarisation de l'espace et de l'exécution de prétendus projets de systèmes de défense antimissile, ainsi que par le développement d'une technologie militaire de pointe qui peut être déployée dans l'espace, ce qui ne fait que continuer à nuire à un climat international propice au renforcement du désarmement et de la sécurité internationale.

Les instruments juridiques actuels étant incapables d'empêcher une course aux armements dans l'espace, et compte tenu des tentatives de militariser l'espace en vue d'atteindre une supériorité stratégique et militaire, laquelle risque de compromettre la paix et la sécurité internationales, l'Iran est également d'avis qu'il faut s'attacher de toute urgence à prévenir la course aux armements dans l'espace.

La mise au point d'un système de défense antimissile par des États dotés d'armes nucléaires, en évoquant la prétendue menace des missiles, ne vise qu'à acquérir la supériorité sur d'autres puissances nucléaires en Europe et en Extrême-Orient. Il est extrêmement difficile de convaincre les experts internationaux en désarmement que l'on consacre des milliards de dollars à la mise au point d'un système antimissile de portée mondiale – qui trouve son origine dans ce que l'on a appelé la guerre des étoiles des années 80 –, dans le seul but de réagir aux programmes de missiles défensifs de quelques autres pays. La présence de ce système antimissile ne renforcera certainement pas la sécurité des pays d'accueil en Europe de l'Est et ailleurs, ni la sécurité du pays qui opère un tel système. Cela ne ferait que déclencher une nouvelle course aux armements.

J'espère enfin que nous réussissons tous à démontrer que l'espace est un avoir de l'humanité susceptible d'avoir des effets bénéfiques pour tous les êtres humains, quelles que soient leurs capacités techniques. Il n'y a aucune raison que ce ne soit pas le cas si nous utilisons tous l'espace à des fins pacifiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur les questions liées au désarmement de l'espace extra-atmosphérique.

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse sur les groupes de questions relatives aux autres armes de destruction massive et à l'espace.

**M<sup>me</sup> Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ce matin, lors du débat consacré aux armes de destruction massive, le représentant de l'Iran a soulevé des questions sur la façon dont les États-Unis ont découvert et détruit en Iraq des armes chimiques datant d'avant 1991. Je souhaite rappeler, comme mon gouvernement n'a cessé de le faire à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye, que notre destruction immédiate de ces armes ne constituait pas une violation de la Convention sur les armes chimiques, et était en fait nécessaire pour appuyer l'objet et le but de la Convention. C'était également nécessaire pour protéger les forces militaires, le peuple iraquien, l'environnement et la stabilité du pays. Notre action a été en pleine conformité avec les obligations énoncées à l'article I de la Convention, et nous rejetons toute allégation infondée selon laquelle elle constituait une violation de la Convention sur les armes chimiques dans ces circonstances tout à fait insolites et imprévues.

Quant aux commentaires sur la destruction par les États-Unis de stocks d'armes chimiques, j'ai déjà parlé de cette question et distribué, le 3 octobre, la déclaration de la Secrétaire d'État. Je ne vais donc pas revenir en détail sur l'effort extraordinaire déployé par les États-Unis et la transparence avec laquelle nous avons détruit ces stocks. Je tiens cependant à signaler que je juge infondées ces allégations contre mon pays pour ce qui est du respect des obligations du traité sur les armes de destruction massive, et à dire aussi, qu'en toute honnêteté, elles me semblent surréalistes, émanant d'un pays dont le non-respect du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a fait l'objet – qu'il me soit permis de compter – de peut-être 10 réunions du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, a été renvoyé au Conseil de sécurité et fait, je crois, l'objet de six de ses résolutions. Tout récemment, s'agissant des questions spatiales et de la « prétendue » menace des missiles, l'Iran pourrait parler de son propre programme nucléaire et de sa production de missiles.

**M<sup>me</sup> Adamson** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi réagir aux questions soulevées par le représentant de l'Iran sur le comportement en Iraq des forces de la coalition en 2003, et à rappeler également que cette question a fait l'objet de nombreux débats à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye, lors de plusieurs réunions du Conseil exécutif, afin d'indiquer clairement que notre destruction de ces armes ne violait pas la Convention sur les armes chimiques.

J'ajouterai aussi que nous avons été à maintes reprises en contact avec de nombreuses parties à la Convention afin de clarifier la question. Il s'agit donc là d'une question à laquelle le Royaume-Uni a fourni un certain nombre de réponses.

Je rappelle que les mesures que nous avons prises en Iraq n'ont pas violé le traité, et nous avons expliqué à La Haye pourquoi nous avons pris ces mesures.

**M. Amano** (Japon) (*parle en anglais*) : La délégation japonaise a le plaisir d'exercer son droit de réponse à la déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Comme chacun le sait, le Japon mène toute une gamme d'activités spatiales, mais elles sont de nature exclusivement pacifique, conformément à la loi fondamentale sur l'espace. C'est pourquoi l'allégation proférée par le représentant de la République populaire démocratique de Corée sur la nature du programme spatial japonais est sans fondement, et nous la rejetons complètement.

**M. Najafi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour réagir aux commentaires concernant la destruction de matières entrant dans la composition des armes chimiques en Iraq avant que ce pays n'accède à la Convention sur les armes chimiques. L'excuse avancée, à savoir protéger la population et les contingents militaires en Iraq, n'est pas en conformité avec la Convention, dont les dispositions sont très claires : toute arme chimique trouvée par les États parties doit être détruite sous la stricte surveillance des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous attendons toujours, dans le cadre de l'OIAC, de recevoir des informations qui nous permettront d'évaluer la situation.

S'agissant de la référence faite à la résolution sur l'Iran que le Conseil de sécurité a adoptée sur la base de considérations purement politiques, je renvoie la Commission à la lettre, longue de 20 pages, envoyée par mon ministre et enregistrée en tant que document officiel de l'ONU. Nous donnons dans cette lettre des détails sur le caractère illégal du renvoi de la question de l'Iran au Conseil de sécurité et sur la résolution illégale et sans fondement adoptée par ce dernier.

Le programme nucléaire iranien, qui a toujours été pacifique et soumis au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, n'a jamais représenté une menace pour la paix et la

sécurité internationales – raison qui a été invoquée pour saisir le Conseil de sécurité de cette question. Nous savons tous que cette manœuvre ne sert qu'à protéger les intérêts politiques étroits de quelques pays, dont les États-Unis.

**M. Ri Tong Il** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais faire les observations suivantes concernant les remarques du représentant du Japon sur l'utilisation pacifique de l'espace par le Japon. Ce qu'a dit le représentant japonais est loin de refléter la réalité. Le Japon a commencé à mener des activités spatiales en 1970, année où il a effectué son premier lancement. Il a été l'un des premiers pays de la région Asie-Pacifique à lancer un satellite.

Aujourd'hui, le Japon lance même des satellites d'espionnage. Quatre satellites militaires couvrent l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Autrement dit, le Japon observe les territoires des pays de l'Asie et du Pacifique, y compris la République populaire démocratique de Corée.

En outre, le Japon s'est doté d'un système de défense antimissiles. En 1999, le Japon a lancé un programme de recherche commun avec les États-Unis, mené dans des installations souterraines. Dans ce domaine également, le Japon est allé jusqu'à mettre au point et déployer son système de défense antimissiles et a franchi toutes les étapes expérimentales du processus. Le Japon possède donc une capacité d'observation dans l'espace et un système de défense antimissiles au sol, ce en quoi il perturbe considérablement l'équilibre stratégique de la région. Naturellement, cette situation donne lieu à une course aux armements dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons maintenant achevé l'examen des groupes de questions concernant les autres armes de destruction massive et les questions de désarmement dans l'espace.

Comme l'indique notre programme de travail, nous allons maintenant passer au groupe de questions consacré aux armes classiques et commencerons par entendre des exposés de l'Ambassadeur Claus Wunderlich, Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires, et de l'Ambassadeur Roberto García Moritán, Président du Comité préparatoire de la

Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue à nos invités, et je donne tout d'abord la parole à l'Ambassadeur Wunderlich.

**M. Wunderlich**, Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'être ici aujourd'hui pour présenter le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires, que j'ai eu le privilège de présider. Je suis très reconnaissant à la Commission de m'avoir invité et de me donner la possibilité de prendre la parole.

L'Allemagne s'intéresse depuis de nombreuses années à la question des dépenses militaires. Elle a été, avec la Roumanie, à l'origine du projet de résolution biennal sur la question.

En 2007, en vertu de la résolution 62/13, le Groupe d'experts gouvernementaux a été chargé d'examiner le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument international normalisé de publication de l'information relative aux dépenses militaires. Le Groupe était composé de 15 membres et a tenu trois sessions, une à Genève en novembre 2010 et deux à New York en février et mai 2011. Le rapport consensuel du Groupe a été présenté au Secrétaire général et transmis à l'Assemblée générale dans le document publié sous la cote [A/66/89](#), en date du 14 juin 2011.

Je vais brièvement décrire la teneur des délibérations du Groupe.

Il s'est agi du premier examen mené depuis la création de l'Instrument international normalisé il y a 30 ans. Notre mandat était clair : « examiner [...] le fonctionnement et l'amélioration de l'Instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires » [*résolution 62/13, par. 5 c*)]. Nous avons commencé par étudier le fonctionnement et avons eu des échanges très denses sur tous les éléments de l'Instrument.

Au fil de nos trois sessions d'une semaine, nous avons progressivement axé notre réflexion sur la manière de continuer à perfectionner l'Instrument.

Mon objectif était de parvenir à un rapport consensuel à l'issue de nos sessions et tel a été le cas. Bien que les membres de la Commission disposent de ce rapport, je voudrais revenir sur quelques éléments de nos délibérations, qui sont repris également dans les recommandations du rapport.

Premièrement, les experts ont convenu que l'Instrument normalisé demeurerait extrêmement important. Par ailleurs, le Groupe a abordé la question du faible taux de présentation des rapports et du niveau inégal de participation, et les membres ont procédé à un échange de vues pour tenter d'en établir les raisons possibles.

Le Groupe a examiné le formulaire type actuel et sa version simplifiée, et il a décidé de préserver la structure de base de l'Instrument. Dans le même temps, les experts se sont rendu compte que certaines modifications aux deux formulaires devraient être apportées pour mieux tenir compte des différences qui existent dans les systèmes de comptabilité nationale des dépenses militaires. Le formulaire type de notification et le formulaire de notification simplifié devraient tous deux contenir les mêmes éléments de base, de sorte que le montant total des dépenses militaires soit le même.

En outre, pour encourager une plus large participation des États non dotés de forces armées ou militaires, il a été proposé d'introduire un formulaire de déclaration d'absence de dépenses militaires pour les rapports portant la mention « néant ». Les experts ont également estimé qu'il pourrait s'avérer utile de permettre aux États Membres de fournir des remarques explicatives, des données factuelles et de la documentation supplémentaire dans leur rapport. Indiquer la part des dépenses militaires dans le produit intérieur brut serait par exemple un éclaircissement utile.

Au moment de déterminer si les données fournies par les États Membres sont comparables, fiables et détaillées, les experts se sont demandé s'il fallait arrêter une définition commune des dépenses militaires. Cette question n'est pas simple. Il m'est donc d'autant plus agréable d'annoncer que le Groupe s'est mis d'accord sur l'idée commune que, pour atteindre l'objectif de cet instrument, les dépenses militaires s'entendent de toutes les ressources financières qu'un État consacre à l'usage et aux fonctions de ses forces militaires. Cette définition commune devrait permettre aux États de mieux préciser la nature de leurs dépenses

militaires et de faciliter l'établissement de rapports plus fiables, ce qui permettra de mieux comparer les données. Je pense qu'il s'agit d'une avancée importante.

Le Groupe a également souligné le rôle important joué par certaines organisations régionales et sous-régionales dans le partage d'informations relatives aux dépenses militaires, et a estimé que la communication de l'information dans le cadre de l'Instrument normalisé de l'ONU et la communication aux instruments régionaux avaient un effet de renforcement mutuel. Le Groupe a jugé que le raffermissement de la coopération entre le Secrétariat et des organisations régionales compétentes, telles l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud, pouvait être un bon moyen de promouvoir l'utilisation de cet instrument. J'encourage les délégations à aborder, en tant que de besoin, cette question importante dans les instances et organisations compétentes. J'ai moi-même eu l'honneur de le faire, conjointement avec le Secrétaire du Groupe du Bureau des affaires de désarmement, à l'OSCE, en juillet dernier à Vienne.

En outre, le Groupe a indiqué qu'il importait de tirer parti des ressources existantes du mécanisme de désarmement de l'ONU pour promouvoir l'Instrument normalisé et encourager les hauts responsables du Secrétariat à s'employer à diffuser les informations sur l'Instrument en soulignant son rôle et son importance. Dans ce contexte, le Groupe a salué les efforts du Secrétariat, mais il s'est également penché sur les difficultés auxquelles se heurtait le Bureau des affaires de désarmement au sujet du passage de la fourniture essentielle d'informations à la mise en service d'un site Web convivial avec ses besoins d'exploitation particuliers.

Le Groupe a reconnu que, pour améliorer la gestion de l'Instrument normalisé, les États Membres devraient doter le Secrétariat de ressources extrabudgétaires suffisantes en vue de l'exécution de ces tâches. Mon gouvernement est prêt à apporter une contribution à cet effet.

Enfin, le Groupe a convenu que pour continuer d'assurer l'utilité et l'efficacité du fonctionnement de l'Instrument normalisé, il serait bon de l'évaluer périodiquement de manière à mieux l'adapter à l'évolution de la situation internationale et à celle des réalités en matière de sécurité. Des experts ont proposé

que, pour commencer, un groupe d'experts gouvernementaux chargé du suivi se réunisse dans cinq ans pour examiner l'application des recommandations formulées en 2011.

Le Groupe estime que ses principales recommandations – le fait de rebaptiser l'Instrument « Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires », une définition commune des dépenses militaires, et l'établissement d'un processus d'examen périodique – inciteront à une plus large participation à cet instrument et renforceront son efficacité. Cela permettra d'assurer son bon fonctionnement et son utilité dans les années à venir.

J'encourage toutes les délégations à contribuer aux efforts visant à renforcer la mise en œuvre de cet instrument mondial de transparence, essentiel et actualisé.

Pour terminer, je remercie les membres du Groupe de leur démarche très constructive et de leurs contributions respectives à ces travaux, lesquelles ont permis au Groupe de parvenir à des conclusions et recommandations sur des questions de fond. J'ai constaté la présence de certains experts nationaux à la Première Commission. Ce fut un véritable plaisir et un honneur de présider ce Groupe et de travailler de manière constructive avec des experts de nombreux États Membres d'origines diverses.

Je tiens également à remercier, au nom du Groupe, le Secrétariat de l'ONU pour son appui. Je mentionnerai tout d'abord M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, qui a également pris la parole devant le Groupe à sa session de mai ici, à New York. J'apprécie également l'appui fourni par Daniel Prins et les membres de son bureau.

C'est avec un plaisir tout particulier que je remercie deux personnes qui m'ont apporté, de manière remarquable, le plus grand soutien tout au long de ce processus. Tout d'abord, Yuriy Kryvonos, en sa qualité de Secrétaire du Groupe. Il n'est pas exagéré de dire, au nom de tous les membres du Groupe d'experts gouvernementaux, que sans lui, le Groupe n'aurait pas été en mesure de venir à bout d'une telle quantité de travail en trois semaines seulement. La deuxième personne est Bengt-Göran Bergstrand, de la Suède, qui, en tant que consultant du Groupe, a fourni d'excellents documents d'analyse et de précieuses études statistiques. Sa maîtrise de la question est vraiment impressionnante, et il a toujours répondu immédiatement et de manière détaillée aux nombreuses

questions posées par les experts durant nos délibérations.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur García Moritán.

**M. García Moritán**, Président du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes (*parle en espagnol*) : À titre personnel aussi bien qu'au nom de ma délégation, je tiens à vous dire, Monsieur le Président, notre satisfaction de vous voir présider nos délibérations. Vous vous distinguez non seulement dans vos fonctions de représentant, grâce à votre prestige sur la scène diplomatique, mais vous représentez également un pays qui apporte des contributions considérables en matière de désarmement et de sécurité internationale, comme l'a clairement indiqué l'Ambassadeur Sergio Duarte ici vendredi lorsqu'il a évoqué le rôle de la Finlande dans les négociations sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Je suis reconnaissant d'avoir été invité à m'exprimer ici.

J'ai l'honneur d'informer la Première Commission des travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, réalisés conformément à son mandat tel que défini dans la résolution 64/48 et, comme l'année dernière, de présenter une synthèse des questions de fond examinées par le Comité préparatoire cette année – plus précisément lors de ses deux sessions, tenues du 28 février au 4 mars et du 11 au 15 juillet.

Conformément au paragraphe 7 de la résolution 64/48, le Comité préparatoire devait consacrer ses sessions de 2010 et 2011 à des échanges de vues approfondis pour formuler des recommandations sur les éléments d'un traité sur le commerce des armes et, ainsi, faciliter le processus de négociation qui se tiendra en juillet 2012 dans le cadre de la Conférence des Nations Unies.

Les deux sessions de cette année ont suivi la méthodologie que j'ai proposée en 2010 et ont poursuivi les travaux de fond en s'appuyant sur la liste préliminaire des éléments établie l'année dernière. À cet égard, le Comité a poursuivi son examen des éléments spécifiques du traité.

À sa session de février, les échanges de vues ont été en grande partie consacrés à la portée du traité, à la

coopération internationale et aux critères et paramètres à prendre en compte. À la session de juillet, les délégations ont essentiellement centré leur attention sur les questions liées à l'application et à l'applicabilité du traité, ainsi que sur celles qui portent sur ce que l'on pourrait, d'une manière générale, appeler « les dispositions finales » de l'instrument. Les deux sessions ont mis en évidence un climat de haute qualité diplomatique et un intense échange de points de vue que j'ai beaucoup apprécié et qui a permis, à mon avis, un large débat sur chacun des éléments à l'examen.

Sur le plan de la portée du traité, les positions et propositions exprimées par les délégations ont alterné entre les visions globalisantes, insistant sur la nécessité d'intégrer à la portée du traité tous les types d'armement classique, de composants, dont ceux à double usage, et d'évolutions technologiques à venir, comme dans le domaine des munitions et des explosifs, et les positions plus sélectives et moins globales, dont celles qui consistent à considérer, par exemple, que les armes légères et de petit calibre ne doivent pas faire partie du traité ou encore, celles qui doutent toujours de l'utilité d'inclure les munitions dans la portée du traité. Comme on peut le voir, l'examen de la portée du document a donné lieu au traitement d'un éventail considérable de questions.

En ce qui concerne les critères et paramètres, la variété des opinions s'est également avérée riche en suggestions et visions originales. De nouveau, sur ce sujet, ont transparu des différences au niveau des ambitions des délégations. Sans préjudice de ce qui précède, l'échange a permis de prendre plus pleinement conscience des sentiments de chaque délégation présente et de l'importance que chacune attribue aux différents critères mis en exergue.

L'un des points soulignés par certaines délégations, à titre d'exemple, est qu'au-delà des critères ou paramètres qui seront définis en fin de compte et convenus au cours de la négociation, il importe entre autres choses que la formulation y afférente ne puisse pas donner lieu à des interprétations subjectives, afin qu'elle ne puisse pas servir, notamment, des fins politiques ou intéressées.

En matière de coopération internationale, les conceptions présentées ont été nombreuses, tout comme de façon générale, les expressions de la volonté de fournir assistance et coopération aux États qui le demandent, par exemple pour l'adoption, au niveau

national, de lois et de mesures techniques correspondant aux dispositions du traité.

En ce qui concerne la mise en œuvre et l'application du futur traité, le nombre des suggestions et des conceptions de chaque délégation était tout aussi important. Toutefois, il m'a semblé se dégager une vision d'ensemble relativement au fait que la mise en œuvre du traité devait avoir un caractère national. Sur ce point, je n'ai pas constaté de divergences.

Une fois de plus, sur la question de la mise en œuvre, l'accent mis sur tel ou tel aspect tenait essentiellement à des différences de degré d'ambition entre les délégations : tandis que pour certaines le traité doit être simple dans son application et contenir les dispositions indispensables à une application commune du traité, les autres proposent qu'il soit plus détaillé afin de renforcer, selon mon interprétation, les fins et les objectifs de l'instrument et lui donner plus d'efficacité.

Pour ce qui est des dispositions finales, un grand nombre de suggestions ont été faites également, comme sur les précédents éléments, y compris, par exemple, en ce qui concerne le nombre de ratifications nécessaires pour l'entrée en vigueur du traité. Il en va de même pour le mécanisme de révision de l'instrument et les autres questions touchant au suivi du respect par les États parties de leurs obligations. Sans préjudice de ce qui précède, il m'a semblé discerner sur ce dernier point une vision commune en ce qui concerne la nécessité de mettre l'accent sur les consultations bilatérales au moment de régler les différends, qu'ils portent sur des questions d'appréciation ou d'un autre type.

Il ressort des intenses échanges de ces deux sessions de février et de juillet qu'il existe au sein des délégations une grande variété de perspectives et de priorités, allant de celles qui, dans cet ensemble, soulignent la nécessité d'un instrument énergique, complet et efficace dans ses buts et ses dispositions à ceux qui considèrent encore qu'il ne serait pas du tout indispensable d'adopter un instrument juridiquement contraignant. Toutefois, l'examen détaillé de tous les éléments recensés en temps voulu a permis, à mon avis, une meilleure compréhension de tous les problèmes en jeu dans la négociation du traité.

Comme je l'ai signalé au début de cette intervention, j'ai beaucoup apprécié la générosité de toutes les délégations, qui ont bien voulu me laisser recourir à une méthodologie à l'occasion peu

conventionnelle pour avancer dans l'examen des différents éléments en question. Je me suis aventuré, en conséquence, à présenter à chaque session des documents différents, non contraignants et qui ne prétendaient pas préjuger la discussion, mais plutôt l'orienter et provoquer un débat animé.

J'ai refait la même chose à la fin de chaque session, chacun des documents constituant mon interprétation personnelle de la discussion concernée et ne liant en rien les délégations. À la dernière session de juillet, j'ai reproduit une fois encore la même procédure. Le dernier document, daté du 13 juillet 2011, correspond à mon interprétation de la discussion tenue au sein du Comité préparatoire sur la totalité des éléments : préambule, principes, objectifs, portée, critères, coopération internationale, mise en œuvre et dispositions finales. Ce document a fait l'objet d'un débat où de nombreuses suggestions ont été présentées qui, par conséquent, n'y apparaissent pas encore.

De façon générale, je dirais, si je puis, que mon document en date du 13 juillet 2011 a eu le mérite de susciter le mécontentement général de tous les participants. À cet égard je crois que nous avons obtenu un consensus. Ce nonobstant, je continue de penser que ce document, qui ne lie en rien les délégations et dont la présentation relève de ma seule responsabilité, pourrait, sans prétendre préjuger les négociations ni influencer sur la position de fond des délégations, servir de guide de référence pour les éléments à examiner, éliminer ou négocier dans le cadre de la Conférence.

De mon point de vue, le Comité préparatoire réalise ainsi un bon travail qui servira utilement à réduire les distances au début des négociations de l'instrument, pendant la Conférence de 2012. Cela a été possible grâce à l'esprit de souplesse exceptionnel dont ont su faire preuve les délégations, et qui m'a permis de provoquer des débats et de présenter ces documents. À toutes les délégations, je tiens à exprimer ma gratitude, ma grande satisfaction, ainsi que mes excuses pour les interprétations erronées que j'ai pu faire ou les sujets les concernant que j'ai éventuellement laissés de côté.

Il reste une session supplémentaire du Comité préparatoire, au mois de février 2012, pour clore nos délibérations, et je suis sûr que je pourrai compter sur le même niveau de collaboration et de souplesse de la part de tous les membres que celles dont ils ont fait preuve depuis le début de nos travaux.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais à présent donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des observations ou poser des questions. À cette fin, je vais suspendre la séance pour nous permettre de poursuivre officieusement nos discussions.

*La séance, suspendue à 17 h 10, est reprise à 17 h 50.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant commencer notre débat sur le groupe de questions relatif aux armes classiques.

**M. Charles** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La prolifération des armes légères et de petit calibre représente toujours une menace intolérable dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité de notre région. La maîtrise, la prévention et l'élimination du commerce illicite de ces armes reste par conséquent l'une des plus hautes priorités régionales.

Les corrélations entre l'accessibilité des armes légères et de petit calibre d'origine illégale et l'augmentation conséquente de la criminalité organisée, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, ainsi que la violence armée, sont incontestables. En conséquence, les États de la CARICOM continuent de dépenser une quantité considérable de ressources financières et autres pour s'attaquer efficacement à ces problèmes, ressources qui pourraient aller à des volets de notre développement économique et social exigeant davantage d'attention, alors que nous nous efforçons de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous reconnaissons que la coordination et la concertation sont importantes si nous voulons l'emporter, dans notre action, contre ce commerce illicite à caractère transfrontalier. C'est dans cette optique que les États membres de la CARICOM ont fait de la sécurité le quatrième axe des objectifs globaux de notre communauté. En conséquence, nous avons créé des mécanismes destinés à nous permettre de faire face aux défis à la paix et à la sécurité régionales que représente la circulation d'armes illégales, parmi lesquels il faut citer l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité et le Conseil national de sécurité et de maintien de l'ordre.

L'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité a mis en place plusieurs

mesures destinées à faire face aux répercussions du commerce illicite des armes légères et de petit calibre dans nos États. L'une de ces initiatives qui, une fois mise en place dans la pratique, sera d'une aide capitale pour les autorités dans la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, est la mise sur pied du réseau régional d'information balistique, dans le cadre duquel les autorités chargées de la répression dans toute la région pourront échanger des informations relatives à l'identification et au traçage des armes utilisées dans des crimes au moyen de l'expertise balistique.

Nous saluons également le dialogue direct permanent entre l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et leur détermination conjointe à s'attaquer aux questions prioritaires pour la région, comme ils l'ont déclaré à l'issue de la réunion conjointe tenue le mois dernier à Trinité-et-Tobago entre les représentants des deux entités. Les domaines tout particulièrement prioritaires recensés comprennent la prolifération des armes illégales et les questions connexes de criminalité transnationale organisée. Nous attachons du prix au partenariat que nous avons avec l'UNODC dans le cadre de nos efforts et nous nous réjouissons à la perspective d'une coordination renforcée de ses activités avec l'Organisme.

Les États de la CARICOM sont d'avis qu'une législation et une réglementation efficaces sont des éléments absolument indispensables de notre panoplie de lutte contre la menace que représente le commerce illicite des armes. Néanmoins, nos dirigeants reconnaissent également l'importance de l'engagement politique dans le succès de toute stratégie de lutte contre ce problème. Dans le cadre de cet objectif, nos chefs de gouvernement ont adopté, à la trente-deuxième séance de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes tenue en juillet à Saint-Kitts-et-Nevis, la Déclaration sur les armes légères et de petit calibre de la CARICOM.

Dans cet instrument destiné à faire date, les chefs de gouvernement s'engagent, notamment, à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer le plein respect du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux de lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre; la dotation

des entités nationales et régionales chargées de la sécurité en moyens nécessaires pour la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions, ainsi que d'autres volets de la criminalité transnationale organisée, y compris au niveau du contrôle des frontières, de la collecte de renseignements et de l'expertise médico-légale; et par l'érection permanente au rang de priorités nationales et régionales absolues les questions liées à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions et à leur élimination.

Nonobstant les efforts que nous déployons au niveau régional, nous demeurons de fervents défenseurs d'une action aux niveaux continental et mondial à l'appui de la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous ne sommes ni de grands importateurs ni de grands fabricants d'armes légères et de petit calibre. Cependant, la conjonction de notre situation géostratégique et de la porosité de nos frontières nous a mis à la merci de ce trafic transfrontalier. Par conséquent, la solidarité de la communauté internationale dans cette lutte contre ces activités criminelles reste indispensable.

À cet égard, nous tenons à souligner l'importance de la pleine application du Programme d'action et de son instrument international de traçage. Ces instruments non contraignants, de même que le Registre des armes classiques de l'ONU, représentent pour les États Membres une aide déterminante à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Nous reconnaissons que la coopération et le renforcement des capacités sont des axes clés de toute stratégie visant à faire face efficacement à la menace multiforme que représentent la prolifération et l'accessibilité des armes légères et de petit calibre au sein de nos sociétés. Nous nous sommes félicités, par conséquent, de la convocation de la Réunion à composition non limitée du Groupe d'experts gouvernementaux sur la mise en œuvre du Programme d'action, du 9 au 13 mai dernier, qui a permis aux États d'échanger leurs pratiques optimales dans le domaine du marquage, de l'enregistrement et du traçage et d'explorer de nouvelles voies de coopération et d'assistance internationales renforcées dans ces domaines. La CARICOM appuie la convocation de nouvelles réunions d'experts gouvernementaux à composition non limitées sur ce modèle à l'avenir, dans le cadre du Programme d'action.

La CARICOM attend avec intérêt la convocation de la deuxième Conférence d'examen du Programme, en août et septembre prochains, et assure la Présidente désignée, Madame Ogwu, Ambassadrice du Nigéria, de tout son appui pour le bon déroulement de ses travaux. Nous considérons que la Conférence d'examen ne doit pas se limiter à un simple examen de la mise en œuvre du Programme depuis la dernière Conférence en date, tenue en 2006. Elle doit bien plutôt viser à renforcer cette mise en œuvre, en passant notamment en revue dans le cadre du débat les questions relatives au renforcement des contrôles aux frontières.

En ces temps d'incertitude financière et économique mondiale, de nombreux États Membres ont des difficultés à mobiliser des ressources suffisantes pour faire face à nombre de problèmes, y compris le commerce illicite d'armes classiques de tous types. La CARICOM applaudit, par conséquent, le Bureau des affaires de désarmement pour l'assistance accrue qu'il apporte à nos pays, par le biais du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en vue d'endiguer la circulation illicite des armes légères et de petit calibre et de faire la collecte de ces armes, comme l'explique dans son rapport le Secrétaire général (A/66/177).

Le Centre régional a ainsi aidé les États membres de la CARICOM à renforcer les effectifs de leur personnel judiciaire et de maintien de l'ordre, à améliorer leurs capacités de gestion des stocks d'armes, et également, à mettre leur législation nationale en conformité avec les instruments mondiaux et régionaux. Le Centre est justement en train de procéder à la destruction de surplus et d'armes à feu obsolètes, dans le cadre d'une manifestation qui a débuté à Trinité-et-Tobago le 10 octobre et devrait se terminer le 21 octobre. Cette activité bénéficie également du soutien de contributions versées par le Canada et les États-Unis. Nous félicitons le Centre régional de son travail dans la région et appelons les États Membres à continuer d'en appuyer les travaux ainsi que ceux de ses centres délocalisés.

Nous sommes à un tournant critique en ce qui concerne la coordination de l'action de la communauté internationale face au commerce illicite des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. En 2012, nous assisterons, ici, à l'ONU, à la tenue de la Conférence diplomatique des Nations Unies sur un traité sur le commerce des armes, qui sera suivie

de la deuxième Conférence d'examen sur les armes légères.

Si nous attendons avec intérêt l'amélioration et la révision du Programme d'action, la CARICOM reste pleinement consciente de tout le potentiel que représenterait un traité global, énergique et juridiquement contraignant sur le commerce des armes dans la lutte contre les problèmes relatifs au détournement et au courtage et de toutes les autres mesures qui pourraient permettre de réduire, voire d'éliminer le commerce illégal des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions.

Un traité contraignant sur le commerce des armes doté de dispositions relatives au renforcement des capacités et d'un régime efficace de mise en œuvre aux niveaux national et international permettrait de réduire la violence armée, les conflits armés et d'autres types de criminalité engendrant des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ce serait également une contribution d'importance à la paix et à la sécurité internationales.

La CARICOM est fermement convaincue que, par des négociations de bonne foi et moyennant la volonté de trouver des compromis, nous atteindrons ces objectifs.

**M. Ulibarri** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le ferme engagement de mon pays aux côtés des efforts de désarmement des Nations Unies, que je renouvelle ici aujourd'hui, procède de notre conviction que la paix est bien davantage qu'une simple absence de guerre.

Dans le cadre de la Première Commission, nous avons consacré la majeure partie de nos débats au désarmement nucléaire, et à juste titre. Il est indubitable que la menace toujours latente de l'emploi des armes nucléaires est terrifiante, par les conséquences qu'elle implique. Cependant, la prolifération incontrôlée des armes classiques dans le monde entier constitue, elle, une réalité immédiate et tragique. Ces armes, notamment les armes légères et de petit calibre, sont, dans leur pratique meurtrière quotidienne, les véritables armes de destruction massive puisqu'elles fauchent chaque année des milliers de vies innocentes, en particulier dans les pays en développement. Leur emploi n'est pas une possibilité, c'est une cruelle réalité. Le Costa Rica, à l'instar de ses frères de l'Amérique centrale, se trouve

pris au cœur de vagues intercontinentales illimitées d'armes et de drogues, sans parler des victimes de la traite des êtres humains.

Pour le Costa Rica, l'ampleur et la complexité des défis que représente la circulation incontrôlée des armes classiques, en particulier des armes légères et de leurs munitions, nous obligent à trouver des solutions visionnaires et globales. Et pour mon pays, le traité sur le commerce des armes peut constituer l'axe de ces solutions dans la mesure où il permet d'établir des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert de ces armes, et par là de colmater les brèches qui en facilitent le détournement vers les marchés illicites. C'est ce type de brèches qui ont pu permettre, dans bien des cas, que des armes se retrouvent aux mains de ceux qui peuvent les utiliser pour violer les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

Dans le cadre du processus conduisant à la négociation du traité, mon pays se joint à ceux qui ont salué les progrès obtenus sous la direction efficace et visionnaire de l'Ambassadeur Roberto García Moritán, qui a facilité un débat ouvert et global autour des défis implicites que recouvre l'obtention d'un accord sur un traité efficace, juridiquement contraignant et vérifiable. Nous considérons que les documents de l'Ambassadeur García Moritán sont un solide point de départ pour la négociation finale d'un traité sur le commerce des armes et nous réitérons également notre volonté de continuer à participer pleinement et constructivement à ce processus. Nous applaudissons au fait que l'on ait pu surmonter les obstacles pour parvenir à cette phase cruciale de nos discussions sur le traité. Pour le Costa Rica, ce qu'il importe le plus de prendre en considération est l'objectif commun qui nous a menés jusqu'à ce point.

Comme mon pays l'a souligné lors de la clôture de la réunion du Comité préparatoire en juillet dernier, le traité que nous cherchons à créer est non seulement un objectif en soi, mais également un moyen en vue d'une fin importante, à savoir la rectification d'une réalité reconnue au neuvième alinéa du préambule de la résolution 61/89 :

« l'absence de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques est un facteur contribuant aux conflits, aux déplacements de population, à la criminalité et au terrorisme, et porte ainsi atteinte à la paix, à la réconciliation, à la sûreté, à la

sécurité, à la stabilité et au développement durable ».

Ces préoccupations fondamentales de défense de la sécurité humaine sont cela même qui nous pousse à négocier un traité ambitieux par sa portée et ferme par ses critères, un traité dont les piliers soient ancrés dans la notion comme la pratique de cette sécurité humaine.

Le Costa Rica ne considère pas ces objectifs comme incompatibles avec la faisabilité d'un tel traité comme instrument de réglementation du commerce des armes; nous ne les considérons pas davantage comme incompatibles avec le temps dont nous disposerons pour les négociations, au contraire : les objectifs de sécurité humaine du traité sur le commerce des armes sont directement proportionnels à sa mise en œuvre et sa vérification, dans la mesure où existent la coopération, l'assistance et l'appui technique nécessaires pour en faciliter le respect universel et empêcher ainsi que les pays dotés de moyens de contrôle moins rigoureux se transforment en paradis pour des transferts d'armes irresponsables.

Le Costa Rica considère que ce doivent être les principes directeurs sur lesquels axer notre négociation, sur une base non discriminatoire, transparente et multilatérale. En outre, nous saluons avec gratitude la participation des organisations de la société civile, dont

l'expérience et les connaissances ont enrichi le dialogue pendant tout le processus destiné à aboutir au traité.

Pour terminer, le Costa Rica tient à souligner que les régimes régionaux et internationaux en la matière, y compris le Registre des armes classiques de l'ONU, le Programme d'action relatif aux armes légères et d'autres encore, ont enregistré des progrès louables vers le renforcement de la confiance et la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales.

Toutefois, dans la mesure où le coût humain de la violence armée ne cesse de s'accroître en Amérique latine et dans le monde, il est clair que de nouvelles mesures sont nécessaires afin de faire barrage à la circulation incontrôlée et dévastatrice d'armes classiques. Nous pensons que le moment est venu de mobiliser la volonté politique à l'appui d'un traité sur le commerce des armes conforme aux critères énoncés plus haut.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie toutes les délégations de leur travail acharné, aujourd'hui comme le reste de la semaine. Je remercie également les interprètes de la souplesse dont ils ont fait preuve.

*La séance est levée à 18 h 10.*